



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE A L'HAY-LES-ROSES

portée par le permis de construire N°09403822W1069 présenté par la SSCV « SCCV L'HAY LES ROSES » et relative à la construction de logements collectifs, bureaux, commerces, restaurant, crèche et activités de services  
Situé 2-24 rue de Lallier

Une participation du public par voie électronique est organisée dans le cadre de la demande de permis de construire référencée n° 09403822W1069 et située 2-24 rue de Lallier. Cette demande déposée le 29 décembre 2022 par la SSCV « SCCV L'HAY LES ROSES » prévoit la construction d'un ensemble immobilier mixte (logements, bureaux, commerces, crèche, restaurant, activités de services) en R+4 + attique et sur deux niveaux de sous-sol.

Le projet a été soumis à évaluation environnementale et son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 10 octobre 2023 lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est consultable sur le site de la DRIEE sur le lien suivant : [Avis rendus sur projets de la MRAe Île-de-France en 2023 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\) \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.driee.gouv.fr/actualites/avis-rendus-sur-projets-de-la-MRAe-Ile-de-France-en-2023-Missions-regionales-d'autorite-environnementale-MRAe-developpement-durable-gouv.fr)

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté municipal en date du 21/05/2024. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

**du jeudi 13 juin au vendredi 12 juillet 2024 inclus**

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment le dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de la ville de L'Hay-les-Roses dans la rubrique actualité du cadre de vie à l'adresse suivante : <https://www.lhaylesroses.fr/cadre-de-vie/actualites-cadredevie>

Le dossier pourra également être consulté au service Urbanisme de la Mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L'HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d'ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l'adresse mail suivante : [concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr](mailto:concertation-lallierhochart@ville-lhay94.fr)
- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l'Urbanisme,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L'HAY-LES-ROSES.

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignement ou question sur la procédure de participation et le projet peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu'au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94 240 L'HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L'autorité compétente pour prendre les décisions sur les demandes de permis de construire du projet est le Maire de L'Hay-les-Roses. La décision qui pourra être adoptée au terme de la participation du public, pour chacune des deux demandes de permis, sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire.